# La sécurité en plateforme tramway sur le site du mail à Chenôve

Le 3 juillet 2013

Mr Jean Esmonin
Maire de Chenôve
Place Pierre Meunier
BP130
21300 Chenôve

Mr le Maire,

Par la présente, nous vous écrivons afin que vous interveniez auprès de vos services pour sécuriser le site du mail « Tramway » sur votre commune.

En effet depuis l'ouverture de la ligne T2 (décembre 2012) qui va de Chenôve centre à Dijon (terminus Valmy), nous demandons que ce site soit mieux protégé

La dangerosité de l'espace urbain du site du mail sur Chenôve, nous est apparue très vite. Quatre accidents matériels avec des véhicules terrestres et de nombreux F.U. (freinage d'urgence) dus aux nombreux incidents générés par l'activité du quartier.

Ce site n'est aucunement barrièré et une école maternelle se situe à la limite du gabarit limite d'obstacle dit « GLO ». Un quartier où les jeunes (moins de dix ans et autres) s'amusent seuls dehors sans aucune surveillance particulière d'adultes est aussi notre très grande préoccupation. Les beaux jours arrivant notre vigilance s'est accrue car le site engazonné est pris par ceux-ci comme un terrain de jeux. Divers événements s'y produisent tous les jours (Jeux divers, cailloux dans les rails, jeux de ballons, vélo sur les rails,...).

Nous avons rappelé à la personne vous représentant dans la réunion sécurité (partenaires institutionnels) du 2 juillet cet état de fait. Vous avez déjà reçu un courrier général sur la sécurité au quotidien (ainsi que la préfecture) que nous avons envoyé à tous les partenaires institutionnels et n'en avez pas pris compte.

Par ces recommandations nous vous demandons d'agir rapidement afin de faire sécuriser le site pour tout moyens vous semblant le plus efficace et en particulier en empêchant de rentrer facilement sur le site.

En tant qu'organisation syndicale soucieuse de la sécurité des personnels et de l'espace public, nous nous devons d'agir avec une grande réactivité avant qu'un mort ne survienne dans cette espace de « pseudo-jeux ». Nous ne pouvons préjuger ce qu'un accident tragique provoquerait dans le quartier et toutes les conséquences qui en découleraient.

Les vitesses limites dans ces endroits vont jusqu'à 40 voir 50Km/h (en fonction des contraintes techniques du réseau). Elles ne le sont pas en fonction des espaces publics environnants. Nous devrons très vite convenir avec nos collègues conducteurs de « Tramway » de rouler à des vitesses largement inférieures (en dessous de 15 Km/h). Nous vous laissons le soin de réaliser ces aménagements avant le 15 Août 2013 et agirons tant que le site ne sera pas sécurisé à partir de cette date.

Nous écrirons après celle-ci aussi à l'organisme garant de la sécurité des réseaux guidés (STRMTG) pour leur signaler ces problèmes afin qu'il agisse sur l'éventuel arrêt de roulage dans cette zone non sécurisé (en vous rappelant que les retournements ne se ferait que sur l'arrêt « Bourroches » et le « tramway » ne desservirait plus votre commune).

Notre entreprise est aussi demandeuse que nous dans cette problématique et si un accident grave devait survenir, nous nous porterions partie civile avec notre collègue contre le responsable légal de la commune pour ne pas avoir agi avant l'accident.

En espérant voir aboutir ces aménagements rapidement, vous lire et rencontrer vos services, nous vous prions d'agréer, monsieur le Maire, nos salutations les meilleurs.

Mr Vandenbroucke François

Délégué syndical

Pour l'équipe CFDTDIVIA